

Projet éolien de Beg ar C'Hra

Communes de Plounévez-Moëdec et Plounérin

Lettre d'information #4 - Octobre 2022

Le projet éolien est autorisé !

Madame, Monsieur,

Le 2 mars 2022, le Préfet des Côtes d'Armor a signé un arrêté portant autorisation environnementale du parc éolien de Beg ar C'Hra. Ce document délivre l'autorisation de construire et d'exploiter un parc de 4 éoliennes à Plounévez-Moëdec et Plounérin.

Après une décennie d'études, le projet éolien de Beg ar C'Hra a finalement été autorisé par le Préfet des Côtes-d'Armor. Cette autorisation unique a été délivrée suite à une enquête publique organisée à l'automne 2021, et pour laquelle un avis favorable a été rendu par la Commissaire enquêtrice. 64% des avis émis durant cette phase d'enquête publique ont été favorables au projet. Nous remercions toutes celles et ceux qui ont participé ! Cette autorisation préfectorale est le sésame qui permettra à RWE Renouvelables France et à la SEM Lannion-Trégor de construire et d'exploiter le parc éolien prochainement.

Les équipes de RWE Renouvelables France et de la SEM Lannion-Trégor remercient chaleureusement les élus de Plounévez-Moëdec et Plounérin pour le travail commun réalisé ces dernières années, œuvrant ainsi à l'échelle locale à la nécessaire transition écologique et énergétique.



Benoît Paris
Chef de projet
RWE Renouvelables France
benoit.paris@rwe.com



Hervé Guélou
Président Directeur Général
SEM Lannion-Trégor



Les chiffres clés du projet



4

éoliennes

3 éoliennes seront installées à Plounévez-Moëdec et 1 à Plounérin. Celles-ci feront 150 mètres en bout de pale.



14,7
MW

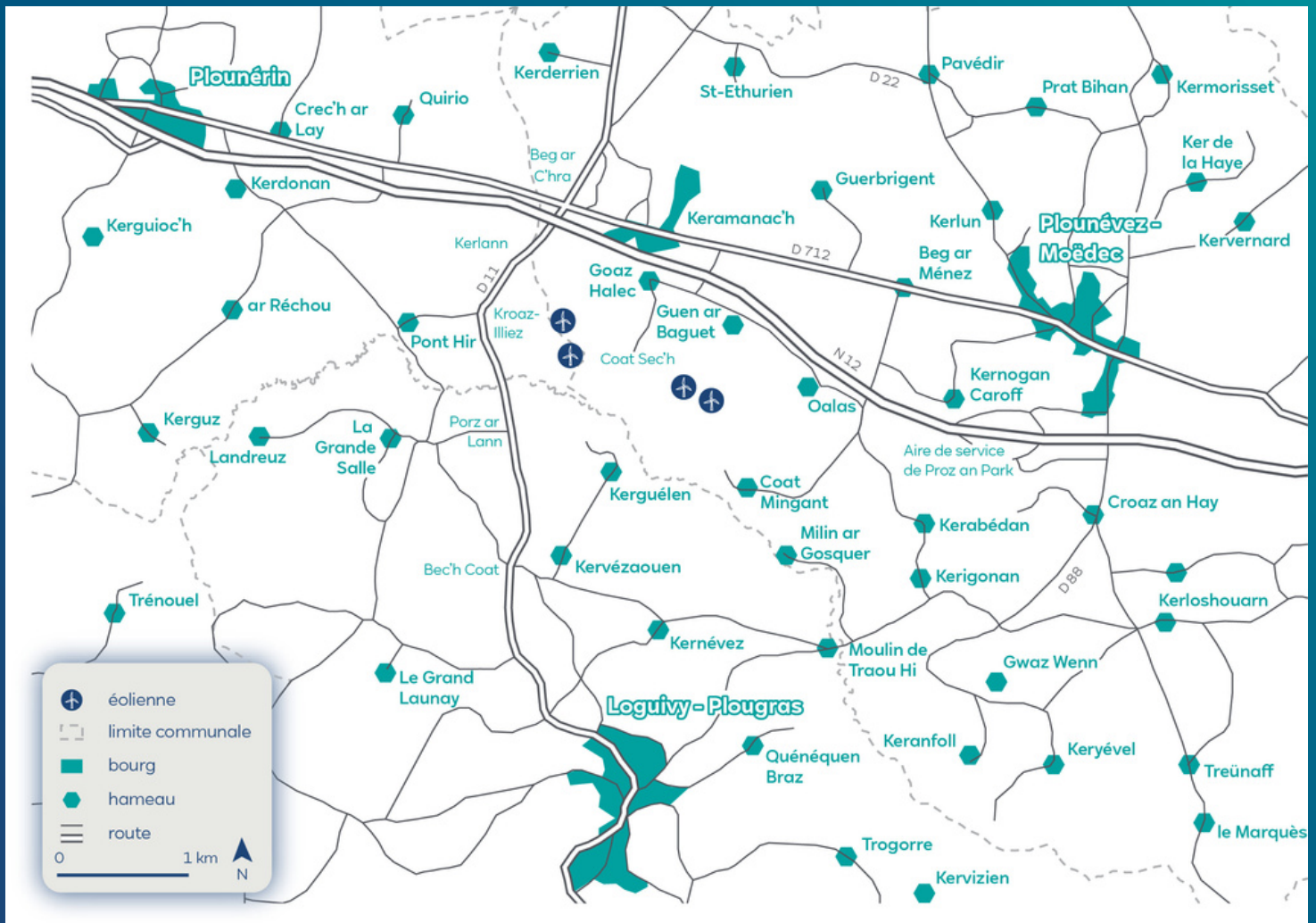
la puissance unitaire des modèles d'éoliennes sera de 3 ou 3.675 MW soit une puissance totale comprise entre 12 et 14.7 MW.



13 200
habitants

Une production électrique équivalente à la consommation annuelle de 13 200 habitants (chauffage compris).

Un chantier prévu pour 2023 - 2024



Pendant la construction, le dialogue se poursuit

Conformément à nos engagements, de nouvelles lettres d'informations seront distribuées pour informer les habitants du lancement du chantier et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement prévues. Par ailleurs, RWE Renouvelables France organise traditionnellement une réunion de lancement de chantier, en mairie. Enfin, dans la mesure du possible et si cela est souhaité, des visites du chantier pourront être organisées.

Calendrier prévisionnel

